

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Th. WAUTERS
Direction des Monuments et des Sites –
B.D.U.

C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Réf. D.U. : 04/pfu/571358

Réf. D.M.S. : SV/2043-0509/20/2015-289 PU

Réf. C.R.M.S.: AVL/KD/BXL-4.98/s.576

Annexes : 1 dossier

+ bref descriptif du site des boulevards,
de son historique et de sa valeur patrimoniale

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Réaménagement des boulevards du centre et divers espaces publics situés autour de cet axe, de façades à façades :
boulevard Anspach ; places de Brouckère et Fontainas ; boulevard Emile Jacqmain (entre la place De Brouckère et la rue Saint-Michel) ; boulevard Adolphe Max (entre la place de Brouckère à la rue Saint-Michel) ; rue Saint-Michel (entre le boulevard Anspach et le boulevard Jacqmain) ; rue Grétry (entre le boulevard Anspach et la rue des Halles) ; rue du Marché aux Poulets (entre le boulevard Anspach et la rue des Halles) ; rues Paul Devaux, Jules Van Praet et Auguste Orts ; rue des Pierres (entre le boulevard Anspach et la rue du Midi) ; Borgval (entre le boulevard Anspach et la rue Saint-Géry) ; rue des Riches Claires (entre le boulevard Anspach et la rue de l’Eclipse) ; Plattestein (entre le boulevard Anspach et la rue des Teinturiers).

Demande de permis unique - Avis de la CRMS

(Dossier traité par Mme S. Valcke – D.M.S. et M. Fr. Guillan y Suarez – D.U.)

En réponse à votre demande reçue le 11 septembre 2015, en référence, reçue le 11 septembre, nous vous communiquons l’avis émis par notre Assemblée en sa séance du 23 septembre 2015.

La demande de permis unique porte sur le réaménagement complet, de façades à façades, du tronçon des boulevards du centre s’étendant de la place de Brouckère à la place Fontainas (comprises), et englobant les abords de la Bourse mais ceux-ci font l’objet d’une demande de permis unique séparée. La superficie étudiée, qui inclut les raccords avec l’espace public environnant, représente 48.840 m2. Elle est reprise en ZICHEE au PRAS et est comprise dans les zones de protection de 21 biens classés ainsi que, partiellement, dans le périmètre UNESCO qui entoure la Grand-Place.

Parmi les biens classés évoqués ci-dessus : l’Hôtel Métropole, la Bourse et la place de la Bourse, l’ancien cinéma Pathé Palace, le salon de dégustation Au Suisse, l’ancienne pharmacie du Bon Secours, l’immeuble 9-11 rue du Bon Secours, l’ancien panorama Castellani, ...

Synthèse de l'avis de la CRMS

Le projet est accompagné d'un RIE qui n'évalue pas l'impact supposé de la mise en piétonnier d'un tronçon des boulevards sur le développement urbain du centre historique mais qui part de la situation fin juin 2015, alors que ce tronçon était déjà interdit à la circulation, sans attendre les conclusions de la période de test prévue (8 mois). La Ville de Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale ne disposent donc pas à ce jour d'une véritable étude d'incidence, ce qui est regrettable.

L'aspect des boulevards du centre est actuellement déplorable : la remise en valeur de cet axe monumental doit donc être encouragée absolument, de même que l'idée d'y planter des alignements d'arbres et de prévoir des revêtements de sol de qualité.

Cependant, ce n'est pas seulement un tronçon mais la totalité des boulevards qui devrait être prise en compte en tant qu'axe structurant principal du Pentagone. Le projet devrait d'ailleurs s'inscrire dans une réflexion globale sur les deux jonctions nord-sud qui coexistent parallèlement dans le centre ainsi que sur les grands chantiers d'espaces publics qui y sont menés actuellement (place Rogier, rue Neuve, place de la Monnaie, rue du Midi...).

Enfin, les aménagements prévus ne se fondent pas sur une étude paysagère des boulevards ; par conséquent, ils ne tiennent compte ni de l'échelle, ni de la typologie de ces axes haussmanniens et la restructuration des grandes places qui les ponctuent ne contribue pas non plus à l'intelligibilité de l'ensemble.

Par conséquent, la CRMS formule des remarques sur les principales caractéristiques du projet proposé : un aménagement de plain-pied, réparti en 5 bandes parallèles distinctes, comprenant des plantations peu structurantes et fragiles. Ses remarques portent aussi sur la délocalisation systématique des terrasses des établissements horéca par rapport à leurs façades (ce qui ne peut être approuvé dans le cas d'édifices situés dans un site classé), sur le choix de l'essence des arbres d'alignement qui paraît risquée et sur la diversité des matériaux de revêtements de sol qui ne présentent pas tous la même qualité.

Ces remarques sont explicitées ci-dessous.

LES DEUX PREMIÈRES JONCTIONS NORD-MIDI DE BRUXELLES : UNE NÉCESSAIRE RÉFLEXION GLOBALE

La demande introduite fait suite à une série de réaménagements très récents (parfois en cours ou en projet) d'espaces publics déterminants du centre historique de Bruxelles, comme c'est le cas de la place de la Monnaie, de la rue Neuve ou encore de la place de Rogier, qui ponctuent un itinéraire piéton continu, parallèle aux boulevards du centre concernés ici.

En effet, l'axe rue du Midi / Bourse / rue des Fripiers / Monnaie / rue Neuve / place Rogier constituait, avant la création des boulevards, la première « jonction » piétonne entre la gare du Nord (alors implantée place Rogier) et celle du Midi (anciennement gare des Bogards, place Fontainas). Ces deux itinéraires ne sont pas indépendants l'un de l'autre. On ne comprend dès lors pas pourquoi ils ont fait l'objet de réflexions aussi distinctes, faisant chaque fois appel à des principes, des concepts, des matériaux et un mobilier urbain autonomes, sans points communs les uns avec les autres.

La Commission n'encourage pas la démarche qui consiste à envisager chaque espace public comme une intervention en soi, indépendamment des axes qui desservent et organisent ces espaces entre eux : cette manière de procéder est à la fois peu cohérente au niveau des continuités urbaines et dispendieuse du point de vue de la mise en œuvre des aménagements comme de leur gestion.

Elle observe aussi que le projet introduit ici concerne seulement un tronçon des boulevards, alors qu'ils ont été conçus d'un seul tenant, comme un axe structurant majeur reliant le Nord au Midi. Le fragment de boulevard qui serait réaménagé comporte un début (la place de Brouckère ponctuée d'une oeuvre monumentale qui encombre la perspective) et une fin (les bocages de la place Fontainas qui bloquent l'axe). Le chaland n'est pas invité à poursuivre sa route au-delà. ***L'objectif du projet est de faire de ce***

tronçon une nouvelle entité, autonome, conçue en contrepoint du tissu ancien dont elle se distinguerait en tout point. La prise en compte des aspects paysagers fait clairement défaut. La CRMS demeure critique par rapport à ce parti car c'est toute la monumentalité des boulevards qui disparaîtra dans cette opération.

La Commission plaide pour l'inscription du projet dans une étude plus globale et pour la reconstruction de cohérences fortes, qui articulent et relient les espaces publics entre eux à l'aide d'un vocabulaire contemporain simple et robuste, à l'échelle du boulevard pris dans sa totalité : il en va de l'avenir du centre historique. Il est donc nécessaire de poursuivre la réflexion à ce sujet et de la fonder sur des études précises, en particulier sur une étude paysagère car cet aspect est manifestement le parent pauvre du projet. Mais aussi en matière de lisibilité, de connexion et de continuité des cheminements urbains.

RIE FICTIF OU ÉTUDE D'INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES ?

Tel que proposé, le réaménagement des boulevards du centre postule une redistribution complète de l'assiette non pas des seuls boulevards mais de la majeure partie des espaces publics du centre historique de la capitale. Il suppose, en outre, la création de nouveaux parkings souterrains d'une capacité de plusieurs centaines de véhicules sous les plus grandes places du centre historique (car on encourage l'arrivée en voiture au piétonnier), avec pour corollaire les abattages d'arbres (place du Nouveau Marché aux Grains) et le charroi (pour déblayer des tonnes de terre) inhérents à ces travaux (voir plan de circulation accompagnant la demande). ***Un tel bouleversement devrait être accompagné d'une étude d'incidence*** permettant d'évaluer différentes alternatives de remise en valeur des boulevards et d'en mesurer toutes les conséquences. ***Ce n'est malheureusement pas la procédure qui a été retenue ici.***

En effet, à partir de fin juin 2015, le tronçon concerné par la présente demande a été interdit à la circulation automobile et un test d'une période de 8 mois a été annoncé. La demande de permis pour le réaménagement des boulevards en question a toutefois été introduite simultanément, sans attendre les conclusions du test et sans faire l'objet d'études comparées.

Le dossier de demande comporte certes un Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) mais il est limité strictement à l'objet de la demande, à savoir : ***transformer un espace piéton effectif depuis la fin du mois de juin 2015 en un espace piéton aménagé durablement. Il ne porte pas sur le passage d'un espace public structurant avec voitures à un espace piéton ni sur les retombées de ce parti du point de vue de la centralité.***

Toute réflexion sur la mobilité dans le Pentagone ne peut s'envisager sans une politique courageuse et volontariste face à l'invasion de l'automobile en Région bruxelloise. Elle ne peut faire l'impasse sur l'impact d'un nouveau plan de déplacement sur la population résidente, l'activité commerciale, le tourisme, les activités événementielles — bref, sur le développement futur du centre ville. Enfin, elle doit porter sur différentes hypothèses de fréquentation des boulevards, par exemple sur la création d'un transport public de surface convivial, permettant de reconstruire ce lien entre le nord et le sud du Pentagone et de redynamiser des grandes places publiques qui font précisément l'objet de vastes projets de redéploiement : la place Rogier et la place de la Constitution.

Si la question de la mise en piétonnier des boulevards du centre peut être posée, elle doit impérativement être mesurée. Aussi la Commission est-elle intéressée de connaître les indicateurs mis en place par la Ville de Bruxelles et la Région pour mettre à profit le test de 8 mois annoncé et estime-t-elle que ce dossier ne peut faire l'économie d'une véritable étude d'incidence permettant d'apprécier les inconvénients et les avantages d'un parti aussi radical.

En l'absence de ces données, la CRMS ne se prononce donc pas sur le principe de la mise en piétonnier des boulevards du centre et de la place de la Bourse (dans les limites précises de la demande de PU) mais seulement sur les aménagements envisagés, le vocabulaire urbain utilisé et le nouveau mobilier proposé.

LES BOULEVARDS ET L'ECHELLE URBAINE

Pour la CRMS, nombre des réaménagements prévus ne cadrent pas avec la monumentalité et la typologie des axes haussmanniens — qu'ils soient piétonniers ou non.

- La situation actuelle

La partition actuelle des boulevards en 2 trottoirs plantés de bacs en béton et une chaussée carrossable centrale avec parkings latéraux est le résultat de plusieurs modifications importantes du profil original de Léon Suys. Il faut constater que les transformations qui se sont succédées depuis les années 1970 ont débouché sur un aménagement peu qualitatif. **Le projet de réaménager l'ensemble doit être encouragé pour peu qu'il prenne comme point de départ la continuité de l'ensemble des boulevards du centre et pas seulement le tronçon qui fait l'objet de la présente demande de PU.** A condition, également, qu'il s'approprie le vocabulaire caractéristique de la typologie « boulevard » et le restitue à une échelle correcte, en l'adaptant judicieusement au confort des piétons sans jamais obturer le passage ni les vues.

- Le projet Suys

Le plan de Léon Suys qui fut approuvé à l'origine révèle un aménagement sobre et arboré, comportant deux alignements continus d'arbres de haute tige le long de l'ensemble des trottoirs. A l'époque, le choix préférentiel des essences dédiées aux boulevards étaient, dans l'ordre : le platane (*Platanus*), le marronnier (*Aesculus*), l'orme (*Ulmus*) et le tilleul (*Tillia*). Les arbres prévus ne furent toutefois jamais plantés en raison de l'encombrement du sous-sol par les collecteurs de la Senne et des égouts. Entre temps, les connaissances se sont fort améliorées en matière de plantations et les sections accompagnant la présente demande de PU montrent que la création de fosses pour arbres d'alignement nécessiterait un délicat remaniement des ouvrages de 1870 aux raccords entre les voûtes, afin d'atteindre une profondeur de 1,25 m au droit des troncs. De telles plantations seraient donc aujourd'hui envisageables à condition de documenter plus précisément l'intervention requise sur le voûtement car, en aucun cas, il ne faudrait réduire la dimension des fosses de plantation prévues dans les plans. **Compte tenu de ces observations, la Commission estime que la replantation de grands arbres d'alignement le long des boulevards est très positive — pour autant que l'on ne se limite pas au seul tronçon concerné par le présent projet, que l'essence retenue soit judicieusement choisie (voir ci-dessous) et que l'on ne dispose pas d'obstacles visuels dans l'axe principal, les perspectives et les vues longues** (massifs arborés, ciel lumineux entre les socles des tours Philips et Centre administratif de Bruxelles, œuvre monumentale place de Brouckère).

- La demande de PU

La proposition actuelle prévoit un réaménagement de façade à façade et une répartition stricte de la superficie des boulevards en 5 bandes parallèles distinctes :

- 1. La totalité de l'espace public remanié serait aménagé de plain-pied.
- 2. En section courante (28 m), le projet prévoirait une piste centrale de 6 m destinée aux piétons, aux livraisons (limitées dans le temps) et aux véhicules de secours / service.
- 3. Deux bandes continues de 5,70 m seraient créées de part et d'autre, comprenant des « pocket parks » et des alignements d'arbres, intégrant les accès de métro et le mobilier urbain ainsi que les terrasses des établissements situés à l'alignement.
- 4. Ces aménagements laisseraient deux bandes piétonnes libres d'obstacles de 5,3 m le long de l'alignement des façades.
- 5. Les arbres d'alignement seraient des ormes (*Ulmus Resusta R 'New Horizon'*).
- 6. Les matériaux de recouvrement privilégiés pour les boulevards seraient la pierre bleue et le béton clair.
- 7. Les places feraient l'objet d'aménagements spécifiques et autonomes.

AVIS DE LA CRMS

Compte tenu des caractéristiques haussmanniennes qui soutiennent la typologie des boulevards du Centre et en raison de considérations strictement paysagères, la Commission préconise de renouer avec le plan Suys qui montre une très grande efficacité - maintes fois éprouvées dans des aménagements bruxellois similaires - et permettrait de redonner au centre urbain une échelle humaine et vivante grâce à la présence du végétal tout en conférant un caractère noble aux boulevards et en garantissant une continuité visuelle à la fois structurante et apaisante pour les riverains ainsi que pour les usagers.

La Commission s'en explique à travers des remarques sur les différentes particularités des aménagements proposés, en reprenant les 7 points identifiés ci-dessus.

1. **La question d'un réaménagement de plain-pied** suppose de renoncer à la typologie caractéristique du boulevard Haussmannien. *Cette question est prématurée en l'absence d'une véritable étude d'incidence qui reste à faire.* Par ailleurs, le projet prévoit que la partie centrale du boulevard accueillerait un trafic local entre la rue des Teinturiers et la place Fontainas et qu'elle serait ouverte à la circulation des autobus entre le Plattestein et la rue des Teinturiers. La gestion de ces exceptions entraînera une multiplication du mobilier urbain et de l'encombrement de l'espace public. Notons également que les raccords du piétonnier avec le tissu urbain existant nécessiteraient la création de nouvelles placettes, tant à l'est qu'à l'ouest des boulevards. Ces articulations favorisent systématiquement un traitement asymétrique des rues débouchant sur le boulevard alors que leur voirie carrossable est restée centrée jusqu'aujourd'hui (p.e. rue Van Praet ou rue Devaux). Ce parti ajoute à la confusion de la lecture spatiale.

2. **La piste centrale de 6 m de large** serait un espace « partagé » entre les cyclistes, les taxis, les livraisons (de 4 à 11h) et les piétons. Cependant, sa largeur posera problème pour les manœuvres et le rayon de braquage des véhicules de livraison. Une simulation devrait être effectuée sur une section courante. Par ailleurs, 6 m ne permettent pas le croisement aisé de véhicules de transport public alors que ce mode de déplacement, au centre des boulevards, permettrait de renouer avec le concept originel de liaison entre la place Rogier et la place de la Constitution. Il permettrait aussi une découverte du paysage urbain dans l'axe de perspective de la voie centrale.

3. **Les bandes plantées continues de 5,7 m de large** posent problème du point de vue de leur échelle et de leur aspect. Elles accueilleraient des arbres d'alignement, ce qui est positif, mais ceux-ci seraient plantés à une interdistance de 16 à 18m – c'est-à-dire le double d'une plantation en alignement courante. Ils seraient séparés par des « pocket parks » dont la masse végétale semble insuffisante. *La nouvelle partition spatiale proposée ici et sa matérialisation végétale ponctuée de compositions jardinées ne soutiennent pas l'échelle du boulevard.* Par ailleurs, cette marqueterie végétale fragile (graminées, pelouses et fleurs) ne résistera pas à l'usage et son entretien semble sous-évalué (la collaboration du Service des Plantations a-t-elle été sollicitée sur ce point ?).

Au droit des stations de métro souterraines, par manque de profondeur, une surélévation des bandes plantées serait prévue pour ne pas remettre en cause les alignements (voir plan 305). Outre le fait que l'aménagement n'est par conséquent plus de plain-pied, la création de talus en bordure du cheminement piéton donnera une connotation rurale assez incongrue au boulevard et ne facilitera pas l'entretien des jardinets en question.

4. **Les contraintes d'usage résultant de la création des deux bandes plantées** continues de 5,7 m auraient des conséquences négatives sur des dispositifs architecturaux très caractéristiques de la typologie « boulevards » qui perdraient leur utilité et leur raison d'être en raison de ces nouveaux aménagements. C'est le cas, en particulier, des vastes auvents destinés à abriter les terrasses des cafés et autres établissements horéca. L'idée de délocaliser ces terrasses sur des bandes éloignées des façades est motivée par le peu de largeur finalement réservée aux piétons. Elle semble toutefois saugrenue dans la mesure où les auvents deviendraient inutiles. Par contre, les consommateurs des nouvelles terrasses et les fumeurs souhaiteront probablement s'abriter des intempéries (et se chauffer ?) à l'aide de nouveaux

dispositifs qui encombreront les vues et l'espace public. **La CRMS n'approuve pas cette nouvelle partition de l'espace, en particulier pour Le Grand Café** dont l'avent est situé à l'angle de la rue de la Bourse et du boulevard : la partie de la terrasse située côté boulevard serait délocalisée tandis que l'autre, côté Bourse, serait maintenue en place, sous l'avent historique... **La CRMS rend un avis défavorable sur cet aspect du projet.**

5. **Les arbres d'alignement.** *Le choix de l'Ulmus Resista R 'New Horizon' comme arbre d'alignement de première grandeur constitue un risque* car la résistance de ce cultivar (obtenu seulement en 1994) n'est pas encore formellement constatée (la maladie apparaît lorsque les arbres dépassent les premiers stades de développement, de 20 à 30 ans). Peut-on se permettre de mener une telle expérience sur les boulevards du centre de Bruxelles ?

Une autre conséquence de l'apparition tardive de ce cultivar est que l'on n'a pas encore pu en évaluer le gabarit des sujets arrivés à maturité avec suffisamment de recul. Or, **la dimension des arbres est une donnée essentielle de l'échelle des boulevards. Par conséquent, la CRMS demande de poursuivre la réflexion sur l'essence des arbres d'alignement à sélectionner compte tenu des impératifs phytosanitaires et de gabarit mentionnés ci-dessus.**

Enfin, et quelle que soit l'essence retenue, une taille raisonnée doit être programmée dès la plantation afin d'assurer le bon équilibre et la longévité des arbres d'alignement. En effet, il sera indispensable d'effectuer des tailles de formation (rehaussement des couronnes, notamment, et ultérieurement remise à gabarit, sans jamais recourir à un étêtage ou des écimages). **Il est donc essentiel qu'un plan de gestion de ces arbres (et des autres aménagements végétaux) soit établi et budgétisé préalablement, en collaboration avec le Service des plantations de la Ville de Bruxelles.**

6. **Les trois places** font l'objet d'un aménagement spécifique, rompant la continuité des boulevards

- **La place Fontainas** marquerait l'extrémité du piétonnier. Elle serait aménagée sous forme d'un square planté d'îlots de végétation et d'arbres disposés librement, y compris sur l'axe central. **Des levées de terre donneraient à ces parterres un relief vallonné** (voir plan 202). La CRMS ne peut souscrire au parti général de l'aménagement proposé car il est incompatible avec la typologie et le paysage structurant inhérents au boulevard urbain. Elle demande de reconsidérer cette question à la lumière de la connexion forte que les boulevards devraient rétablir entre le Nord et le Midi, comme expliqué ci-dessus

- **La place de la Bourse** fait l'objet d'une demande et d'une note distinctes, auxquelles la CRMS a également répondu séparément. Le réaménagement proposé marque une nette rupture dans la continuité des boulevards (interruption du revêtement en pierre par un tapis de béton et œuvre d'art encombrant le centre de la composition). Dans la partie étroite de la rue Orts, une fontaine assortie d'un vaste bassin (3 m de large sur 30 m de long et 60 cm de haut) risque d'être une entrave à la fluidité de l'espace dans un lieu très fréquenté. Ce point mérite d'être revu.

- **La place de Brouckère et son « parvis » .**

Entre le socle du centre Monnaie et le socle de la tour Philips, un espace minéral en béton clair se substituerait au revêtement en pierre bleue du boulevard pour constituer une sorte de « parvis » à la place de Brouckère. Cet espace serait couvert, au niveau +13 m, d'une résille lumineuse, interrompant évidemment la continuité des plantations. Ces deux aménagements s'affirment évidemment comme une entrave à la perception de la continuité visuelle des boulevards.

La place serait entièrement minéralisée, à l'exception d'un bouquet d'arbres disposé de manière asymétrique, dans la seule partie en pleine terre, soustrayant à la vue la composition symétrique de part et d'autre du Continental implanté dans l'axe (et pour la mise en valeur duquel on a décidé de démolir le temple des Augustins et d'en reconstruire la façade rue du Bailli à Ixelles).

La continuité du boulevard Adolphe Max serait privilégiée au détriment de la patte d'oie et du boulevard Emile Jacqmain alors que la symétrie régit la composition de la place. Du béton clair serait prévu dans la zone centrale (pour des raisons d'économie ?). Une œuvre d'art serait disposée à l'entrée de la place — constituant un obstacle visuel comme le montrent les dessins accompagnant la demande (on se souviendra qu'en son temps, la fontaine De Brouckère était située proche du Continental, dégageant les perspectives visuelles vers les boulevards qui l'encadrent).

La place serait éclairée par 7 grands mâts de 9 m de haut, en partie obliques, portant chacun plusieurs projecteurs orientables, soulignant encore la discontinuité avec le boulevard dont l'éclairage est complètement différent (lanternes).

8. **Les revêtements de sol.** L'usage dominant de la pierre bleue pour l'assiette des boulevards apparaît comme un élément positif. Toutefois, la variété et la singularité des finitions prévues (bouchardée, clivée, sciée, flammée, etc.) ne contribuent pas à l'aspect cohérent d'un espace de plain-pied et le calepinage en « lattes de pierre » du « tapis de la Bourse » renvoie plutôt à un parquet qu'à un dallage. Ces particularités laissent également craindre des problèmes d'entretien dans la durée (impétrans). L'utilisation massive du béton clair comme revêtement des grandes places publiques s'explique mal dans le contexte d'une revalorisation des espaces publics : elle s'inscrit en faux par rapport aux matériaux nobles et aux soins particuliers apportés jadis à ces lieux emblématiques - en plus du fait que le béton pose de sérieux problèmes d'entretien (chewing gum).

Le marquage, rue Van Praet, de l'ancien tracé de la Senne par un revêtement de sol distinct ajoute encore à la diversité des matériaux. Ne s'inscrivant pas dans une réflexion logique sur ce tracé de la rivière, cette intervention paraît incongrue.

La CRMS préconise de généraliser le revêtement en pierre sur l'ensemble du site concerné – y compris pour les places, les bordures et les caniveaux (prévus en béton architectonique). Par contre, elle suggère de limiter drastiquement les différences de finitions, de calepinages et d'aspect proposées.

9. **Le mobilier urbain** proposé ne renvoie pas aux modèles adoptés récemment pour d'autres espaces publics en chantier ou projetés. Il s'en distingue, au contraire, sans pour autant apporter un confort supplémentaire (les bancs sont en règle générale sans dossier). Cinq kiosques en bois et laiton perforé seraient spécialement conçus pour l'occasion, faisant office de « lanternes urbaines » après leur fermeture (2 place de la Bourse, 1 place de Brouckère, 1 à hauteur du Marché aux Poulets et 1 rue Grétry).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke;
- B.D.U. – D.U. : M. Fr. Guillan y Suarez.

Annexe : bref descriptif du site des boulevards, de son historique et de sa valeur patrimoniale

La création d'un boulevard reliant la gare du Midi à la gare du Nord, fut l'ultime étape des travaux de voûtement de la Senne, en vue d'assainir le centre-ville et d'y attirer une population davantage aisée. Ce boulevard rectiligne, conçu selon les plans de Léon Suys, était ponctué de plusieurs places ou points d'articulation : la future place de Brouckère autour de l'ancien temple des Augustins, la place des Halles à hauteur d'un vaste marché couvert, la place de la Bourse et la place Fontainas, où il était prévu d'élever une fontaine monumentale.

Outre la construction d'immeubles de logements destinés à la bourgeoisie, le nouveau boulevard allait accueillir des bâtiments ayant une fonction publique, tels la Bourse, la Poste et les Halles, ainsi que des grands magasins, des cafés, des théâtres, le tout participant à une nouvelle dynamique urbaine où prédomine le luxe et le loisir.

Au niveau de la Bourse, après l'achèvement de l'édifice, de nouvelles communications sont établies, à partir de 1876, par l'élargissement de la rue de Middelmeer, actuelle rue Orts, et l'aménagement de deux nouvelles rues, la rue Van Praet vers Saint Géry et la rue Devaux vers Sainte Catherine.

Les aménagements du boulevard étaient à l'origine sobres. Ils comprenaient des réverbères, des kiosques, des colonnes Morris et des édicules destinés à abriter les usagers du tramway qui circulait au milieu de la chaussée. Suys avait également prévu un alignement d'arbres tout le long du boulevard qui n'a pas été réalisé. Pour les revêtements, un rapport de 1870 fait par le Bourgmestre de la Ville apporte quelques indications (voir étude historique demande de PU pour la bourse, introduit en parallèle). Nous y voyons que la préférence était donnée à un pavage pour une bande centrale et un asphalage pour deux bandes latérales afin de « favoriser le rapide développement de la circulation ». Etaient également prévus deux trottoirs d'environ 5.50m de large sans indication de matériaux. Il est vraisemblable qu'ils étaient en dalles de pierre bleue.

Dans les années 1970, avec le creusement des tunnels du pré-métro, le boulevard est entièrement réaménagé en fonction de la circulation automobile. Les différentes places ont dès lors tendance à perdre leur rôle de point d'articulation, tel qu'à l'origine. Le réasphalage de la chaussée et le réaménagement des trottoirs couverts de dalles de béton gris avec des motifs géométriques de couleur rose, ainsi que l'implantation de bacs en béton destinés à accueillir des arbres et arbustes, n'ont laissé aucune trace de l'aménagement d'origine.

Historique du dossier

Un premier projet pour le réaménagement des boulevards du centre et le périmètre de la Bourse avait été soumis en 2006 à la CRMS pour avis de principe. Ce projet, très différent du projet actuel, prévoyait une diminution de la circulation sur les boulevards, passant de quatre à deux bandes de circulation (avis de la CRMS du 24 mai 2006, *Pentagone et quartiers en difficulté - Boulevards du centre. Réaménagement de l'espace public*).